



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 6 décembre 2022

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	23 membres présents – Quorum atteint
Excusé·e·s	:	6
Absent·e·s	:	1
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	22h13
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 11 octobre 2022 ; Préavis 06/2022 ; Préavis 07/2022 ; Préavis 08/2022

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Démissions, assermentations et commissions
- 4) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 5) Informations de la Municipalité
- 6) **Préavis 06/2022** : Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.- pour la rénovation de la maison communale à la Rte du Village 2
- 7) **Préavis 07/2022** : Budget de fonctionnement pour l'année 2023
- 8) **Préavis 08/2022** : Demande de crédit de CHF 85'000 pour le changement du prestataire informatique
- 9) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) ACCUEIL - PRESENCES

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 6 décembre 2022.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour accepté à unanimité

Le PV du 11 octobre 2022 est relu. Quelques modifications ou précisions sont apportées. Le PV avec les corrections susmentionnées est accepté à l'unanimité et sera publié sur le site internet de la Commune.

3) DEMISSIONS, ADMISSIONS, ASSERMENTATIONS ET COMMISSIONS

Madame Muriel Mivelaz, nouvelle membre du Conseil est assermentée.

4) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Dorénavant, lorsque des corrections doivent être apportées à un PV avant qu'il ne puisse être accepté, celles-ci seront faites directement sur le document concerné. Le but est d'éviter que les PV soient composés d'une liste de corrections apportées au PV précédent. La version définitive (corrigée et approuvée) sera publiée sur le site internet de la Commune.

Comme convenu lors de la dernière séance, le bureau envoie dorénavant un projet de PV aux membres par courriel dans le mois qui suit la séance. Par ce moyen, le bureau espère que les éventuelles erreurs seront signalées et que la version papier du document envoyé avec les convocations puisse être déjà corrigée. Le bureau doit rencontrer le préfet dans la semaine, il en profitera pour lui demander s'il est toujours nécessaire d'envoyer les convocations par courrier postal ou s'il est possible de procéder par courriel.

Le président s'est renseigné sur les possibilités des commissions permanentes d'agir. La Commission routière particulièrement a désiré travailler sur de nouveaux projets ces derniers mois. Les commissions permanentes ne peuvent agir que sur demande de la Municipalité. En revanche, tout membre du Conseil ou tout groupe de membres du Conseil peut proposer des postulats ou des motions. Des informations sur ces moyens peuvent être obtenus auprès du président.

Lors de la dernière séance, Michel Anex a été élu par erreur dans la commission de recours pour remplacer Gislain Grosjean. En réalité, ce dernier ne faisait pas partie de la commission de recours, mais de la commission énergie. Michel Anex a été contacté et accepte de faire partie de la commission énergie au lieu de la commission de recours. La commission de recours est donc toujours composée de Catherine Winkler, Monique Corthay et Carine Guineheux et la commission de l'énergie est composée de Eric Cherpillod, Pierre Béda et Michel Anex.

La Municipalité avait mis à disposition des membres du Conseil un boîtier Wi-Fi enclenché lors des séances. Ce service est facturé à la Commune. Il semble que personne ne s'y connecte en séance. Le service sera donc désactivé par souci d'économie.

Comme annoncé lors de la dernière séance, le Syndic Etienne Cherpillod a présenté sa démission. Il y aura donc des élections complémentaires pour le remplacer. Le processus se fait en deux temps, tout d'abord la population va élire une nouvelle municipale ou un nouveau municipal. Dans un deuxième temps, il s'agira de nommer parmi les membres de l'exécutif un nouveau ou une nouvelle syndic-que. Des formulaires de candidature sont disponibles au bureau communal. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 janvier 2023. Les membres de la Municipalité ainsi que le bureau communal sont disponibles pour plus de renseignements.

5) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Etienne Cherpillod :

Etienne Cherpillod n'a pas d'information à communiquer.

La municipale Valérie Hirt :

Concernant les transports :

Dès le 11 décembre, le nouvel horaire des bus entre en vigueur. Les modifications sont modestes, il s'agit simplement de quelques minutes de différence avec les horaires actuels. En revanche, dès le 9 janvier 2023, un arrêt de bus provisoire sera installé sur Route du Village (en face du n° 49 en descendant et en face du n° 60 en montant). Le bus qui s'y arrêtera est le n° 366. Au vu de son caractère provisoire, l'arrêt sera simplement nommé « église II ». Le but est de pouvoir observer la sécurité et la praticité d'un arrêt à cet endroit. A ce titre, un délai de consultation court jusqu'en mai 2023. Il sera décidé d'ici décembre 2023 de l'installation ou non d'un arrêt définitif à cet emplacement.

Concernant les finances :

Pour faire suite aux questions posées par le Conseil lors de la dernière séance, différents chiffres sont présentés à titre comparatif :

	Moyenne vaudoise	Moyenne district	Vucherens
Montant d'endettement net 2020	CHF 2424.-	Pas de chiffres	CHF 3050.-
Montant d'endettement net 2021	Pas de chiffres	Pas de chiffres	CHF 2231.-
Taux d'imposition 2022	69,67%	72,25%	77%

Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant la déchèterie verte :

Pour mettre fins aux doutes sur l'existence de doubles de clé qui seraient disséminés dans le village, la Municipalité a fait poser un nouveau cadenas sur l'entrée de la déchèterie verte. Six clés permettent de l'ouvrir et sont à disposition des habitants en cas de besoin. Elles peuvent être empruntées à la déchèterie et doivent ensuite être rapportée dans un délai raisonnable.

Concernant le chauffage des 3 Suisses :

La citerne a été révisée et peut fonctionner normalement pendant 10 ans encore.

Concernant la fenêtre de l'Avent de la Municipalité :

Elle aura lieu le 17 décembre 2022 à la déchèterie et tous les habitants sont bienvenus pour boire un vin chaud.

Concernant la journée « Coup de balais » vaudoise :

Elle aura lieu le 25 mars 2023, cette année, la Commune de Vucherens y participera. Les habitants recevront des flyers à ce sujet avec plus d'informations.

Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant l'eau :

Le 6 octobre, une fuite d'eau a été repérée dans la conduite montante depuis la Râpe, à quelques centimètres d'une précédente fuite. Elle a été réparée tout de suite. Ces canalisations sont vieilles et fragiles, c'est pour cette raison qu'elles sont si souvent abimées.

Concernant les possibles pénuries d'électricité :

L'électricité est utile tant pour remplir le réservoir que pour vider les fosses d'épuration. Si des coupures d'électricité sont annoncées, il faudra bien remplir le réservoir et bien vider les fosses pour éviter toute perturbation. Les coupures dureront au maximum 4 heures, la situation devrait donc pouvoir rester sous contrôle.

Concernant le plan de continuité des activités (PCA) :

Il s'agit d'un plan que les Municipalités du Canton doivent mettre en œuvre en cas de crise.

La Municipalité a organisé un PCA pour les cas de coupure d'électricité. Un point de rencontre sera disponible pour les personnes qui pourraient souffrir des coupures. Un moyen de contacter les services d'urgence (police, ambulance, pompiers) sera également mis en place au cas où le téléphone ne devait plus fonctionner.

Pour économiser de l'énergie, la Municipalité a décidé de ne plus éclairer la chapelle ainsi que les piliers publics. Elle envisage aussi de couper l'éclairage public entre 23h et 5h, mais cette mesure est encore en consultation.

La municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

Concernant l'aide aux personnes à mobilité réduite :

Lors du dernier Conseil, il avait été demandé que la population soit informée de la possibilité de demander les services des employés communaux en cas de difficulté à se déplacer. Cela a été fait. Depuis, une personne a sollicité de l'aide pour la déchèterie. Un autre habitant bénéficiait déjà de ce service.

Concernant les aînés :

Deux villageois ont atteint 90 ans cette année, la Municipalité a organisé une petite cérémonie en leur honneur.

Concernant les constructions :

La Municipalité reçoit régulièrement de nouvelles demandes, il s'agit surtout de rénovations.

6) PREAVIS 06/2022 : Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.- pour la rénovation de la maison communale à la Rte du Village 2

Composition de la commission ad hoc : Jean Blaise Held, Véronique Schrago et Julien Cherpillod

Présentation de la Municipalité : La situation est présentée par Jean-François Perroud à l'aide d'un PowerPoint (cf. annexe n°1)

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport. La commission note qu'il manque des informations financières, dont certaines avaient déjà été demandées par le Conseil. La commission recommande de ne pas entrer en matière sur le préavis tel que proposé et de le renvoyer à la Municipalité pour complément d'informations.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions des conseillères et conseillers : Sébastien Cherpillod, Pierre Béda, Carine Guineheux, Blaise Rion, Jean-Blaise Held, Catherine Winkler, Julien Cherpillod, Camille Trolliet et Monique Corthay et éclaircissements de la municipale et des municipaux Valérie Hirt, Etienne Cherpillod et Jean-François Perroud

- Le projet est dorénavant appelé « Maison communale » et plus « Maison Lorini ».
- Il est très dur de se projeter dans le futur, surtout au niveau des finances, c'est très compliqué d'avoir des données précises à long terme. Si on veut pouvoir avancer avec ce projet, il faudra accepter une des propositions de la Municipalité.
- Pour résumer, le bâtiment a couté CHF 900'000.- à l'achat, CHF 70'000.- supplémentaires ont déjà été nécessaires. Le préavis actuel propose un crédit d'études à CHF 150'000.- pour un projet qui coûtera environ CHF 2'000'000.- de plus. Pour ces montants, il faudrait pouvoir connaître le retour sur investissement attendu. Il est peu probable que les loyers de trois logements et un local commercial suffisent.
- Concernant le crédit hypothécaire, les taux hypothécaires sont actuellement en hausse et cela sera encore le cas pendant 3 ans, ils devraient toutefois redescendre d'ici 4 à 5 ans. Il semble donc que s'engager maintenant avec une hypothèque à 3% ou 4 % sur 10 ans ne soit pas raisonnable.
- Plus de précisions financières doivent être présentés pour que le Conseil puisse se décider. En l'espèce, on ne sait pas si le projet peut être rentable ou s'il faudra augmenter les impôts pour couvrir la dette.
- Si le projet est trop coûteux il serait peut-être judicieux de revendre le bâtiment et de réfléchir à une autre solution. Dans tous les cas, le Conseil ne peut pas se prononcer sans avoir une idée des montants en cause.
- Le dernier projet pour la Maison communale a été rejeté, car il était trop cher. Il était estimé à CHF 3'000'000.- alors que le nouveau projet est estimé à CHF 2'000'000.-. Dans le précédent projet, l'unique rentrée d'argent prévue était le bail commercial alors que dans le présent projet, des baux de logement sont aussi prévus.
- Le projet a débuté il y a plusieurs années maintenant. Le but du crédit d'étude est justement de pouvoir obtenir des chiffres plus précis que la Municipalité n'arrive pas à estimer elle-même. Si le Conseil n'accepte pas le crédit d'étude, la Municipalité ne pourra pas chiffrer de manière plus précise le budget nécessaire.
- Tous les gros chantiers impliquent de gros investissements financiers. En l'espèce, il y aura beaucoup de choses à faire, la fourniture en eau et en électricité ainsi que le chauffage doivent être revus, il faudra refaire l'isolation et il est presque certain qu'il y aura des problèmes liés à l'amiante, puisque l'immeuble date. La Municipalité estime qu'il y a trop de paramètres à prendre en compte et que ceux-ci dépassent l'expertise de ses membres.
- Concernant le montant des loyers, des architectes ainsi qu'une gérance immobilière ont estimé le prix du m2 à louer à environ CHF 200.- pour les

logements. Pour le loyer du local commercial, il n'y a pas encore de candidat donc il n'est pas possible d'imaginer le montant du bail.

- Le projet contient également l'aménagement d'un local pour la voirie. Il est évident que cela implique un certain coût sans que l'on puisse espérer en retirer un loyer. Il s'agit toutefois simplement d'investir pour l'avenir. A titre de comparaison, lorsqu'il avait fallu aménager l'actuelle déchèterie, il avait déjà fallu engager un budget important. Actuellement il faut absolument trouver une nouvelle solution, car le local en bas du Mollard n'est plus adapté aux besoins des services de voirie. Il n'y a pas assez d'espace et en hiver, la température descend au-dessous de 0°C, ce qui est mauvais pour les véhicules. De plus, le plafond est bas et il n'y a, sur le marché, que très peu de véhicules utilitaires assez petits pour y entrer.
- Malgré ce que certains Conseillers semblent penser, même si la Municipalité n'est pas en mesure de calculer les budgets de manière très précise, un spécialiste de la finance serait capable d'estimer assez précisément le budget en fonction du taux hypothécaire. Pour le moment, les sommes articulées sont énormes et l'on ne sait pas si les finances actuelles de la Commune suffiront à les assumer.
- Plusieurs conseillers et conseillères sont étonnées du montant demandé pour le crédit d'étude. En imaginant que le bureau d'architecture réclame 200.- de l'heure, cela représente 750 heures de travail, c'est-à-dire 3,5 mois de travail. La Municipalité explique que le projet contient énormément d'éléments que différents spécialistes doivent prendre en compte, il s'agit notamment de demander l'avis d'ingénieurs en chauffage, en protection contre les incendies, en géomatique, de spécialistes des risques liés à l'amiante, de la structure des façades, de la finance et également d'architectes et de paysagistes.
- Les coûts du projet pourraient exercer une influence sur les impôts et le préavis n'est pas assez clair pour pouvoir le déterminer. Selon la Municipalité, alors que le précédent projet prévoyait une augmentation de dix points d'impôt qui se seraient répercutés sur le contribuable, le nouveau projet, sans utiliser les fonds propres actuels de la Commune, ne devrait présenter qu'une augmentation d'un à deux points d'impôt. La Municipalité précise qu'elle ne peut pas affirmer ces chiffres avec certitude, puisqu'elle ne connaît pas encore les taux hypothécaires des années futures. Toutefois, elle se veut rassurante puisque les impôts n'ont pas baissé les dernières années. Il faut également noter que si la Commune doit faire d'autres investissements, cela pourrait entraîner une répercussion sur le taux d'imposition.
- Il faut également noter que plus le projet est retardé, plus des coûts additionnels seront nécessaires pour le maintien en état du bâtiment qui est très ancien.
- La Municipalité estime que le projet comme envisagé par le présent préavis est viable et raisonnable. Par exemple le local commercial ne sera pas très grand, il pourra s'agir par exemple d'un petit cabinet médical.
- La commission rappelle et précise qu'elle ne propose pas d'abandonner le projet, mais de demander un préavis plus précis avec plus de chiffres.
- Les trois appartements seront respectivement de 2,5 ; 3,5 et 4,5 pièces. L'un d'eux sera à l'étage côté grande route, le deuxième en dessus du local de voirie et le dernier dans les combles. Toutefois les plans de l'architecte ne sont pas définitifs et ces emplacements pourraient encore être modifiés. Il est impossible de construire plus de logements dans le bâtiment, car cela dépasserait le

maximum légal, même si cela permettrait un meilleur rendement du bâtiment.

- Lorsque le Conseil a accepté l'acquisition de l'immeuble, presque toutes et tous les conseillères et conseillers étaient enthousiastes pour le projet. Aujourd'hui, cette motivation semble être retombée. Il semble que ce qui avait spécialement intéressé les membres était la possible ouverture d'un tea-room dans le village.
- Certains membres du Conseil ont l'impression que ce projet est un gouffre et qu'il ne sera pas possible de le rendre rentable. Il semble que l'on soit arrivé à un croisement où il faut décider soit d'accepter le préavis et permettre à la Municipalité d'avancer, soit de refuser, d'abandonner le projet et de revendre l'immeuble.
- Puisque la création d'un nouveau local voirie semble urgent, certains membres proposent de réaliser le projet en plusieurs étapes afin d'échelonner les coûts. C'est-à-dire commencer par construire le local voirie et dans un deuxième temps, une fois le premier investissement partiellement amorti, réaliser les travaux d'aménagement des appartements et du local commercial. La Municipalité ne nie pas la possibilité technique de procéder ainsi mais semble penser que le projet sera alors plus coûteux. Elle admet toutefois ne pas avoir envisagé cette possibilité.

Décision : Le Conseil décide de ne pas entrer en matière sur le préavis 06/2022 et de le renvoyer à la Municipalité pour complément d'information à 13 voix contre 6 et 3 abstentions.

7) PREAVIS 07/2022 : Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Composition de la commission de gestion : Gabriel Chauvet, Carine Guineheux et Sergio Silveira

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions des conseillères et conseillers Camille Trolliet, Stéphane Guyaz, Monique Corthay et Pierre Béda et clarifications de Céline Gentil Martinez, boursière, de la municipale Valérie Hirt et des municipaux Etienne Cherpillod et Urbain Cherpillod :

Pour les comptes d'exploitation :

Page 1.1

- Au point 110.3011.1 : La désignation « Employé communal Vucherens/Vulliens » représente le travail que les employés communaux de Vucherens effectuent. Une partie de ces heures de travail sont effectuées pour la Commune de Vulliens et facturées à cette dernière par la Commune de Vucherens qui paye l'entier des salaires.
- Au point 190.3181 : Il y a une augmentation de CHF 29'000.- pour les prestations de service informatique, celle-ci est estimée en fonction du contrat avec l'actuel prestataire de service pour des mises à jour qui devront être effectuées sur le système. Ce poste pourrait diminuer si le préavis 08/2022 est accepté afin de changer de prestataire.
- Au point 110.70 : Le budget 2023 pour les « Frais de réceptions et

manifestations » augmente drastiquement par rapport à 2021, cela est dû au déroulement de l'Abbaye et de la fête des vieux tracteurs en 2023 et pour lesquelles la Commune participe financièrement.

Page 1.3.1 :

- Au point 350.3141 : Un budget est prévu pour « Entretien des bâtiments », car il y a des retouches à faire dans les appartements loués et également de la peinture à faire dans la salle de classe et dans le bureau en raison de problèmes d'humidité. Même si les travaux de rénovation du bâtiment sont récents, la Municipalité ne pense pas qu'il soit utile de faire valoir la garantie de l'entrepreneur pour les défauts de l'ouvrage, car ces problèmes sont dus à l'âge du bâtiment (plus de 200 ans) et parce que le peintre avait d'ailleurs prévenu du risque.

Page 1.4.2 :

- Au point 460.3123 : Sur les différents postes concernant l'électricité, le taux d'augmentation en rapport avec la hausse des prix n'est pas linéaire, car les calculs ont été faits de manière détaillée pour les postes importants et avec une estimation simple pour les postes moins onéreux.

Page 1.7 :

- Au point 710.3655 : Les charges liées aux services sociaux augmentent, car il y a beaucoup de demandes pour placer les enfants en crèche et peu de lieux d'accueil. Les charges servent surtout à augmenter le nombre de places et payer le salaire des éducateurs et éducatrices. De même, la population vieillit et la prise en charge des personnes âgées représente une grosse charge.
- Au point 720.3515 : La désignation « participation à la cohésion sociale » représente des coûts qui sont répartis entre les communes pour toutes les actions sociales. Ces frais servent à financer par exemple le transport handicap et pas seulement les aides sociales. Le Canton participe aussi à ces frais.

Page 1.8 :

- Au point 820.3123 : Pour l'éclairage public, les charges prévues augmentent en fonction de la hausse des prix. La Municipalité n'a pas fait de recherches particulières pour savoir combien les nouvelles têtes lumineuses LED ont permis d'économiser. Il convient aussi de noter que seuls les lampadaires de la Route de Moudon ont été remplacés, pas ceux du reste de la Commune.

Décision : Le préavis 07/2022 est accepté à l'unanimité.

8) PREAVIS 08/2022 : Demande de crédit de CHF 85'000 pour le changement du prestataire informatique

Composition de la commission ad hoc : Ambra Tarabella, David Soboszlay et Blaise Rion

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par la municipale Valérie Hirt avec un PowerPoint (annexe n° 2)

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarifications de la Municipalité :

Remarques et discussions de la conseillère et des conseillers : Carine Guineheux,

Jean-Blaise Held, Camille Trolliet et Pierre Béda et clarifications de la boursière Céline Gentil-Martinez et de la Municipale Valérie Hirt.

- Une des raisons principales de la demande de résiliation est que le prestataire ne fournit pas les prestations promises correctement. Dans ce cas, il a été envisagé de ne pas payer les frais de résiliation qui s'élèvent tout de même à plus de CHF 12'000.-. Toutefois le prestataire a uniquement proposé de faire un rabais si la Commune s'engageait dans un nouveau contrat pour les 5 prochaines années lorsque le problème a été évoqué. La Municipalité ne veut pas engager des frais pour l'aide d'une ou un juriste afin de faire valoir le droit à une résiliation sans frais.
- Si le nouveau prestataire est accepté, les données de la Commune seront stockées sur un serveur appartenant à un tiers. C'est déjà le cas à présent et cette façon de faire est certifiée sécurisée et aux normes cantonales.
- La technologie utilisée par le prestataire proposé se base sur le système Oracle. Celui-ci augmente ses coûts en fonction du nombre de personnes qui l'utilisent, car plus il y a de licences, plus il a besoin de puissance. Toutefois, la charge pour la commune ne devrait pas augmenter de manière exponentielle, car selon l'offre du nouveau prestataire, il s'agit d'un forfait en fonction du nombre d'habitants de la Commune. Le prix du forfait est bloqué sur 5 ans, puis sera rediscuté d'année en année. Avec le prestataire actuel, la technologie Oracle était déjà utilisée. Ce qui peut augmenter les charges n'est pas le coût de la licence, mais plutôt celui des mises à jour et de ce que le prestataire construit sur la base du système.
- Il est difficile de comparer les offres des deux prestataires envisagés, car les prestations proposées sont très différentes. Il faut créer une offre qui convient en assemblant plusieurs modules qui diffèrent d'un prestataire à l'autre. Le prestataire OFISA, écarté par la Municipalité, proposait un système permettant aux membres de la Municipalité et du bureau un partage de donnée pour les documents communs avec la migration des données pour environ CHF 35'000.- (contre environ CHF 70'000.- pour Data Consulting), mais demandait CHF 3'200.- de plus par an pour mettre à disposition eSéance. De plus, pour ce tarif, certaines données ne seraient pas reprises. En revanche, OFISA est également utilisé par d'autres petites communes et semble fonctionner très bien, tout comme Data Consulting.

Décision : Le préavis 08/2022 est accepté à 21 oui et une abstention.

9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Interventions de la conseillère et des conseillers : Pierre Béda, Blaise Rion, Monique Corthay et Luc-Olivier Bünzli et éclaircissements de la municipale Valérie Hirt.

- Concernant l'arrêt de bus provisoire « Eglise II », il sera placé au milieu d'un carrefour déjà rendu dangereux par des automobilistes trop rapides et des voitures garées à la sauvage. Il semble aussi que le bus scolaire s'arrête déjà là alors que ce n'est pas prévu. Avec un car arrêté là et des piétons qui risquent de traverser la route, un accident risque de se produire. Toutefois, la DGMR, ainsi que Car postal, ont accepté que l'arrêt soit placé à cet endroit. C'est aussi pour cette raison que l'arrêt est provisoire, il s'agit d'observer si un arrêt de bus à cet endroit est possible. Sur place, il y a des lignes jaunes qui empêchent de

se parquer dans le carrefour et un lampadaire éclaire l'endroit pour plus de sécurité.

A ce sujet, il est possible que les charges pour la Commune augmentent à cause de l'installation d'un nouvel arrêt, puisque les Communes sont taxées en fonction du nombre de possibilités de prendre le bus. Si cela devait être le cas, cette hausse serait probablement insignifiante.

L'idée de créer un arrêt à cet endroit est née de la demande de plusieurs habitants du quartier. Il s'agit surtout de permettre aux enfants de rentrer à la maison à midi. En effet, ceux-ci doivent bénéficier de minimum 30 minutes à la maison pour le repas de midi, faute de quoi ils doivent manger au réfectoire de l'école. Leur temps de repas est trop restreint s'ils doivent faire le trajet depuis l'église pour rentrer.

- Il est demandé que les dates des séances du Conseil soient à nouveau communiquées en avance pour toute l'année prochaine. Ce système, en place depuis cette année, facilite l'organisation des membres. La Municipalité est d'accord pour continuer ainsi.
- Concernant l'envoi des convocations, des PV et des préavis, il faut encore demander l'accord du préfet pour que la démarche se fasse uniquement par courriel. Pour rappel, les membres recevront d'abord une version provisoire du PV appelée « projet de PV » et pourront proposer d'éventuelles modifications. Le PV définitif sera approuvé en séance et publié sur le site internet de la Commune.

Le président Luc-Olivier Bünzli remercie chacune et chacun de leur présence et de leur participation à la présente séance. Comme chaque fin d'année, une verrée est offerte aux membres par la Municipalité.

La séance est levée à 22h13



Le Président
Luc-Olivier Bünzli



La Secrétaire
Noémie Gabriel